

Commune de Languidic
Modification simplifiée n°1 du PLU
CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté en date du 28 décembre 2023 et modifié en date du 28 mars 2024, le maire a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Languidic.

Cette procédure de modification est soumise à évaluation environnementale suite à la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), en date du 1^{er} juillet 2024. Par conséquent, la procédure doit faire l'objet d'une concertation préalable conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

La concertation se déroulera à compter du 04 novembre et jusqu'au démarrage de la mise à disposition du public qui devrait intervenir avant le début du printemps.

Elle a pour but de permettre aux habitants et aux associations de prendre connaissance des modifications projetées et de formuler leurs observations ou propositions sur ces évolutions. Durant cette période, le dossier de concertation préalable sera consultable sur le site internet de la commune de Languidic à l'adresse suivante : <https://www.languidic.fr> ainsi qu'à l'accueil de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels pour le public.

Des observations pourront être formulées à l'adresse mail suivante : urbanisme@languidic.fr, par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Languidic, 2 rue de la mairie, 56440 Languidic ou encore via un registre mis à disposition à l'accueil de la mairie.